



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 10 juillet 2023**, à **19 h 44**, aux bureaux municipaux de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

Sont présents :

Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller Madame Christine Gougeon, conseillère

Monsieur René Poirier, conseiller Monsieur Daniel Choquette, conseiller Monsieur Patrick Vizien, conseiller Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente :

Madame Josée Vendette, directrice générale,

greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Messages de condoléances à la mairesse, madame Ginette Gauvin, pour la perte de sa mère
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023
- 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
- 5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES
- 6. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 7. <u>LÉGISLATION</u>
- 8. <u>ADMINISTRATION</u>
 - 8.1 Rapport financier Dépôt
 - 8.2 Approbation des comptes à payer
 - 8.3 Suivi et contrôle budgétaire
 - 8.4 États financiers 2022 Dépôt
 - 8.5 Discours de la mairesse États financiers 2022
 - 8.6 Ressources humaines



- 8.6.1 Employés étudiants voirie Embauche
- 8.7 MRC investit dans sa communauté Projet Estrade des partisans Octroi d'une aide financière

9. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE</u>

9.1 Entente intermunicipale incendie SM-SMM — Suivi des négociations — Autorisation de signature de la nouvelle entente

10. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

- 10.1 Ponceau du 4^e Rang Remplacement Résultats de l'ouverture des soumissions et confirmation de l'octroi du mandat
- 10.2 UPA Sécurité routière Dépôt des nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière
- 10.3 Hydro-Québec Sensibilisation Demande

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Liste des permis délivrés en juin 2023
- 11.2 Rapport de performance du suivi des requêtes du mois de juin 2023
- 11.3 Schéma d'aménagement Zone de protection Demande de révision Lot 2 366 339
- 11.4 Cours d'eau Le Ruisseau, branche 1 Demande d'intervention Réponse de la MRC des Maskoutains Dépôt
- 11.5 RIAM Équipe verte Sensibiliser pour mieux trier et recycler Information
- 11.6 RIAM Collecte des résidus domestiques dangereux Bilan
- 11.7 Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) Dépôt

12. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

- 12.1 Programmation d'automne Présentation et adoption
- 12.2 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2023-2024 Obtention d'une aide financière

13. Dossiers divers

- 13.1 Simon-Pierre Savard-Tremblay Invitation aux nouveaux résidents— 30 juillet, à 13 h 30 Dépôt
- 13.2 Saint-Hyacinthe Technopole Dépôt du bilan économique 2022
- 13.3 UPA Portes ouvertes 10 septembre 2023, de 10 h à 16 h Cactus Fleuri



- 13.4 Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine Demande de prêt d'équipements Vente de garage et de livres 26 août 2023
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine siège à la séance ordinaire du lundi 10 juillet 2023, en présentiel et en présence du public.

Les membres du conseil mentionnés ci-haut sont présents et la séance sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité dans les vingt-quatre heures de la séance. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

En raison d'une panne de courant survenue vers 18 h 15, la séance est déplacée aux bureaux municipaux et est retardée jusqu'à 19 h 44. Un avis a été publié sur la page Facebook de la Municipalité et celle de *Communauté du Grand Ste-Madeleine* et un avis écrit a été affiché sur la porte de la salle municipale. À 19 h 30, un citoyen s'est assuré que les personnes présentes pour assister à la séance se déplacent vers les bureaux municipaux.

Après quelques minutes d'attente et après avoir vérifié que les gens présents à la salle municipale étaient tous arrivés, la mairesse, madame Ginette Gauvin, a déclaré la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, du 10 juillet 2023, ouverte à 19 h 44.

Huit (8) membres de la communauté sont présents.

1.1 Messages de condoléances à la mairesse, madame Ginette Gauvin, pour la perte de sa mère

Le maire suppléant, monsieur Daniel Choquette, offre à madame la mairesse, Ginette Gauvin, au nom des membres du conseil et du personnel de la Municipalité, ses condoléances pour le décès de sa mère.

2023-07-176

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à la majorité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Madame Christine Gougeon, conseillère, déclare qu'elle est insatisfaite de l'ordre du jour puisqu'elle n'a pas reçu les documents 72 heures avant la séance tel que le prévoit la loi.



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-177

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 déposé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 tel que déposé.

D'AUTORISER la signature dudit procès-verbal par les personnes habilitées à ce faire.

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport de la correspondance reçue depuis le dernier conseil. Elle attire l'attention des élues et élus et de la population sur certaines correspondances.

Le tout est soumis à titre d'information.

5. Suivi des demandes citoyennes

Il n'y a pas de suivi pour ce mois-ci.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions ne porte que sur les sujets à l'ordre du jour.

- Q: Monsieur Maxime Cayer pose une question relativement au point 9.1 de l'ordre du jour. Monsieur Cayer désire savoir si le projet de régie intermunicipale en matière d'incendie est annulé ou reporté par la signature de l'entente prévue au point 9.1 ?
- R: La directrice générale, greffière-trésorière, indique que non, l'entente prévoit la constitution de la régie et les règles qui s'appliqueront à elle.

7. LÉGISLATION

Vu la période des vacances, les points relatifs aux modifications réglementaires sont reportés à la séance du 21 août prochain.

8. ADMINISTRATION

8.1 Rapport financier — Dépôt



La directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette, dépose le rapport mensuel financier de la Municipalité. Le tout est soumis à titre de suivi des finances aux membres du conseil.

2023-07-178

8.2 Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer soumise aux membres du conseil d'une somme de 107 194,06 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant une somme de 107 194,06 \$, afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements, déléguant au directeur général et au directeur du Service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2023-07-179

8.3 Suivi et contrôle budgétaire

CONSIDÉRANT les obligations du règlement numéro 12-407;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet aux élues et aux élus de s'assurer d'une surveillance et d'une analyse budgétaire de rigueur;

CONSIDÉRANT le suivi budgétaire déposé par la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le contenu du rapport tel que présenté. Ledit rapport fait état des dépassements budgétaires constatés sur différents postes. Par ailleurs, le budget total est toujours respecté.

8.4 États financiers 2022 — Dépôt

La directrice générale, greffière-trésorière, indique que le rapport financier a été déposé lors de la séance du mois de juin 2023. Comme nous avions reçu le rapport financier dans l'après-midi de la séance, des vérifications ont été faites depuis et elle confirme que les états financiers sont conformes.

Par conséquent, aucune modification n'est apportée aux états financiers 2022, lesquels sont officiellement déposés et seront publiés sur le site Internet de la Municipalité, dès demain.

8.5 Discours de la mairesse — États financiers 2022

La mairesse, madame Ginette Gauvin, dépose et fait lecture de son rapport sur les faits saillants des états financiers 2022.



RAPPORT DE LA MAIRESSE — ANNÉE 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c.C -27.1), c'est avec plaisir, à titre de mairesse de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par FBL, S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022.

L'année 2022 nous a permis de reprendre la planification de plusieurs projets qui avaient été suspendus en raison de la COVID-19. Nous devrions être en mesure de réaliser ces projets à la fin de l'année 2023 ou en 2024. Nous sommes actuellement à finaliser les demandes d'aide financière pour atténuer l'impact financier de la réalisation de ces projets sur la population. Plusieurs ententes, telle l'entente de gestion du 4^e Rang ou l'entente incendie ont été renégociées et nous avons établi les nouvelles bases de gestion pour les années à venir. Il en est de même pour les loisirs où nous avons convenu avec le conseil municipal du village de jumeler nos efforts et de permettre à l'ensemble de la population du grand Sainte-Madeleine d'avoir accès aux offres de services en matière de loisirs, indépendamment du lieu de résidence. L'entente intermunicipale relative aux loisirs offerts par la Ville de Saint-Hyacinthe a également fait l'objet d'ajustements pour tenir compte de l'usage effectué par nos citoyennes et citoyens.

Je suis donc fière du travail accompli par notre équipe.

ÉTATS FINANCIERS 2022

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	3 804 651 \$	Administration générale	684 302 \$
Compensation tenant lieu de	3 550 \$		
taxes	3 330 \$		
Quotes-parts	29 084 \$	Sécurité publique	819 705 \$
Transferts	236 873 \$	Transport routier	783 276 \$
Services rendus	389 072 \$	Hygiène du milieu	1 374 613 \$
Imposition de droits	330 795 \$	Santé et bien-être	870 \$
Amendes et pénalités	24 061 \$	Urbanisme	116 306 \$
Autres revenus d'intérêts	61 785 \$	Loisirs et culture	463 179 \$
Autres revenus	15 485 \$	Frais de financement	24 152 \$
TOTAL DES REVENUS:	4 895 356 \$	TOTAL DES	4 266 403 \$
		DÉPENSES :	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE	
II .		DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL (incluant les organismes mandataires ou supralocaux)	
Excédent d'exercice	628 953 \$	Mairesse	39 967 \$
Excédent d'exercice à des		anosoc	
fins fiscales	888 166 \$		
Activités	224222	Conseiller siège nº 1	11 161 \$
d'investissement 2022	304 909 \$		111013
Surplus accumulé non	0.004.0	Conseiller siège n° 2	11 161 \$
affecté 2022	8 934 \$		111014
Surplus accumulé	90 581 \$	Conseiller siège n° 3	12 680 \$
affecté 2022	90 36 1 \$		12 000 ψ
Réserves financières et	124 116 \$	Conseiller siège n° 4	12 385 \$
fonds réservés	124 110 \$		
Financement long terme		Conseiller siège n° 5	11 161 \$
Taxes de secteur	217 782 \$	Conseiller siège n° 6 11 161 \$	
Taxe ensemble	259 288 \$		
Taux de taxe uniformisé	0,6324\$	Taux de taxe moyen MRC	0,8868\$



Les états financiers ont été déposés par la directrice générale, greffièretrésorière, lors de la séance du 12 juin 2023. Ces états financiers présentent la situation financière de la Municipalité en date du 31 décembre 2022.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Pour 2022, le programme triennal de la Municipalité prévoyait la reprise des travaux reportés en raison de la COVID et le conseil souhaitait poursuivre la réalisation des travaux souhaités. Les plans et devis ont donc été mis à jour et nous sommes dans la finalisation de la planification des principaux projets. Dans les principaux projets visés, nous retrouvons les projets suivants :

- Drainage pluvial dans le Domaine-du-Lac-Huron
- Réfection du réseau d'aqueduc sur la montée du 4^e Rang et le 4^e Rang
- Ajout d'abribus
- Ajout d'infrastructures d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur Douville

En 2023, la Municipalité s'est également portée acquéreur de l'immeuble sis au, 3355, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine, abandonnant ainsi le projet d'expropriation d'un lot pour y construire un centre municipal. L'objectif de cette acquisition est de doter la municipalité d'un centre municipal auquel seront éventuellement joints les bureaux municipaux.

Les projets avancent donc et nous espérons pouvoir réaliser la majeure partie de ceux-ci d'ici la fin de notre mandat politique. D'autres projets, de moindre envergure, sont également en cours de réalisation tels l'ajout d'abribus, la réfection de la caserne incendie, l'acquisition de matériel opérationnel et l'actualisation de nos stations de pompage.

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2022, l'endettement de la population de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine représentait une somme de

Règlement	Solde	Secteur	Ensemble	
08-361	234 400 \$		234 400 \$	
14-423	162 600 \$		162 600 \$	Remb. par
				TECQ
19-502	508 200 \$	508 200 \$		
Total:	905 200 \$	508 200 \$	397 000 \$	

FONDS DE ROULEMENT

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'est prévalue de la possibilité de créer un fonds de roulement. Elle a donc procédé à la création d'un fonds de roulement de 500 000 \$, lequel est actuellement utilisé à titre de financement temporaire. L'existence d'un fonds de roulement permet à une municipalité d'emprunter de ce fonds des sommes remboursables par la municipalité sur une période maximale de 10 ans. Actuellement, le fonds de roulement a servi à payer une partie des frais de nettoyage des étangs aérés et à financer les subventions pour la mise à jour des installations septiques en attendant le financement de ces projets.

C'est donc avec plaisir que je vous confirme que la Municipalité demeure dans une excellente situation financière. Je remercie mes collègues du conseil, les membres de l'équipe municipale et nos citoyennes et citoyens pour leur grande



collaboration et leurs efforts soutenus pour et au bénéfice des citoyennes et citoyens de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

Ginette Gauvin, mairesse

8.6 Ressources humaines

2023-07-180

8.6.1 Employés étudiants voirie — Embauche

CONSIDÉRANT les besoins des travaux publics en période estivale;

CONSIDÉRANT l'embauche annuelle de deux (2) étudiants ;

CONSIDÉRANT le retour d'un étudiant pour sa troisième (3e) année;

CONSIDÉRANT la candidature spontanée reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Madame Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER messieurs Édouard Pitre-Berthiaume et Jonathan Guimond à titre d'étudiants aux travaux publics.

La rémunération est celle établie suivant les recommandations de la directrice générale, greffière-trésorière, et tient compte des années d'expérience au sein de la Municipalité.

8.7 MRC investit dans sa communauté — Projet Estrade des partisans — Octroi d'une aide financière

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un communiqué émis par la MRC des Maskoutains et faisant état d'investissements de l'ordre de 227 552 \$ à titre de contribution financière pour 12 projets locaux, dont 8 000 \$ pour le projet Estrade des partisans de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

De plus, la MRC des Maskoutains a injecté près de 88 000 \$ dans sa communauté via le *Fonds régions et ruralité*, volet 2, pour financer cinq (5) projets à caractère environnemental ou structurant sur le territoire.

Le tout est soumis à titre d'information.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2023-07-181

9.1 Entente intermunicipale incendie SM-SMM — Suivi des négociations — Autorisation de signature de la nouvelle entente

CONSIDÉRANT la dénonciation de l'entente intermunicipale en matière d'incendie effectuée par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine par sa résolution numéro 2022-01-10;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties depuis ce temps ;



CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent procéder à la création d'une régie intermunicipale, laquelle sera propriétaire des propriétés et des équipements ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale soumis, lequel prévoit les dispositions pertinentes à la gestion du service incendie des municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente prévoit également les modalités de création de la régie intermunicipale, notamment les sommes à verser pour que la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine soit propriétaire en parts égales du bâtiment et du terrain constituant la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, une somme de 191 110,98 \$ doit être versée à la nouvelle régie par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE les pourcentages de partage des frais de fonctionnement demeureront de l'ordre de 35 % pour la Municipalité de Sainte-Madeleine et de 65 % pour la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QU'au mois d'août, les parties entameront les procédures pour la création de la régie intermunicipale d'incendie dont le nom sera à définir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale d'incendie telle que présentée par la mairesse, madame Ginette Gauvin, et la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

D'AUTORISER le versement d'une somme de 191 110,98 \$ à la régie intermunicipale à être créée.

D'AUTORISER le versement de cette somme de 191 110,98 \$ à même les surplus non affectés de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

10. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2023-07-182

10.1 Ponceau du 4e Rang — Remplacement — Résultats de l'ouverture des soumissions et confirmation de l'octroi du mandat

CONSIDÉRANT la détérioration d'un ponceau sis sur le 4^e Rang constatée l'an dernier ;

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence effectués ;

CONSIDÉRANT le mandat d'ingénierie donné pour le remplacement dudit ponceau par la résolution 2023-01-12 adoptée le 23 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué dans ce dossier conformément au mandat confié ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres ;



CONSIDÉRANT QU'il en coûtera une somme de 143 531,92 \$ pour remplacer ledit ponceau suivant le plus bas soumissionnaire conforme Excavation M. Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce ponceau est requis pour permettre le maintien de la circulation sur le 4^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau doit être à la charge de l'ensemble de la population en raison du fait qu'il est essentiel au maintien de la circulation sur une route municipale;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'avait été prévue au budget 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Sainte-Marie-Madeleine se partageront, en parts égales, le coût des travaux puisqu'elles sont propriétaires du 4^e Rang en parts égales;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine sera de 71 765,96 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une affectation du surplus non affecté à ces fins :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien

APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER notre acceptation à l'octroi du contrat, de 143 531,92 \$, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Excavation M. Leclerc.

D'AFFECTER une somme de 71 765,96 \$ pour le paiement de ces travaux à même le surplus non affecté de la Municipalité.

10.2 UPA — Sécurité routière — Dépôt des nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un sommaire des règles de sécurité agricole pour le monde agricole.

D'autres documents plus détaillés sont disponibles sur le site de l'UPA.

Un rappel est fait à la population quant à l'importance de partager la route et de faire attention en présence de machinerie agricole.

Le tout est soumis à titre d'information.

2023-07-183

10.3 Hydro-Québec — Sensibilisation — Demande

CONSIDÉRANT les travaux effectués récemment par Hydro-Québec sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyennes et citoyens ont indiqué qu'Hydro-Québec ne les a pas informés de la réalisation de travaux sur leurs propriétés avant de les réaliser, ce qui a eu pour effet de les mettre devant le fait accompli sans avoir la possibilité de discuter avec Hydro-Québec avant la réalisation des travaux;



CONSIDÉRANT QU'il serait de mise qu'Hydro-Québec communique avec la population avant de réaliser des travaux sur des propriétés privées, même si une servitude existe, afin de les informer de la nature des travaux et d'offrir aux propriétaires de discuter de la teneur des travaux avant leur réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une telle communication préalable éviterait plusieurs déceptions et frustrations ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER à Hydro-Québec de communiquer avec la population concernée avant la réalisation de travaux sur les propriétés privées de cette dernière afin d'éviter de la mettre devant le fait accompli.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Liste des permis délivrés en juin 2023

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel des permis délivrés pour le mois de juin 2023. Vingt-trois (23) permis ont été délivrés pour une valeur de 407 518 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

11.2 Rapport de performance du suivi des requêtes du mois de juin 2023

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de performance des requêtes déposées au bureau municipal au mois de juin 2023.

Le tout est soumis à titre d'information.

2023-07-184

11.3 Schéma d'aménagement — Zone de protection — Demande de révision — Lot 2 366 339

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire d'une propriété, sise sur la montée du 4^e Rang, d'une superficie de 12,7 ha.

CONSIDÉRANT QU'une minime partie de ce terrain se situe à moins de 500 m du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la MRC des Maskoutains a établi la zone d'interdiction visant les exploitations agricoles pouvant générer des odeurs, les limites des lots se situant dans le 500 m de protection ont été utilisées pour établir la zone de protection, et ce, peu importe la superficie dudit lot incluse et visée par l'interdiction ;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire brime le demandeur puisqu'il ne peut utiliser une grande superficie de son lot;

CONSIDÉRANT le projet du demandeur de construire un à trois (3) poulaillers sur sa propriété à l'extérieur du 500 m de protection établi par la loi et les règlements ;



CONSIDÉRANT QU'une demande de révision des règles établies au schéma d'aménagement est de mise pour permettre la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du demandeur est sise en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les constructions respecteront le 500 m de protection exigé et que les constructions seront sises à des endroits respectant cette zone de protection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains une révision du périmètre de protection établi au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains pour exclure une partie du lot du demandeur de la zone de protection tout en respectant une distance de 500 m du périmètre urbain.

11.4 Cours d'eau Le Ruisseau, branche 1 — Demande d'intervention — Réponse de la MRC des Maskoutains — Dépôt

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2021, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a demandé l'intervention de la MRC des Maskoutains sur le cours d'eau Le Ruisseau, branche 1, tel qu'il appert de la résolution numéro 2021-12-342;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été reformulée en mai 2022 par la résolution numéro 2022-05-134;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a étudié les demandes d'intervention formulées par la Municipalité;

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le refus d'intervention de la MRC des Maskoutains en raison de l'état actuel du cours d'eau et du nombre de ponceaux non conformes.

11.5 RIAM — Équipe verte — Sensibiliser pour mieux trier et recycler — Information

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population qu'une équipe verte a été mise en place par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour *Sensibiliser à mieux trier et recycler*.

Une visite sera organisée au camp de jour pour sensibiliser la nouvelle génération à l'importance de mieux trier et recycler.

Le tout est soumis à titre d'information.

11.6 RIAM — Collecte des résidus domestiques dangereux — Bilan

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que la collecte des résidus domestiques dangereux a permis d'accueillir 1 261 personnes et de collecter une quantité de 26,6 t m de résidus. Une belle constance par rapport à l'an dernier où 1 273 personnes s'étaient déplacées pour déposer 26,65 t m de résidus.



Le tout est soumis à titre d'information.

11.7 Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) — Dépôt

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le plan de mise en œuvre 2023-2027 de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT).

Ce plan, doté d'une enveloppe de 360,4 M\$, prévoit 30 mesures et actions pour moderniser les pratiques et les outils en matière d'aménagement du territoire et d'architecture afin de mieux prendre en compte les défis contemporains et d'offrir des milieux de vie encore plus complets, conviviaux et durables.

Le tout est soumis à titre d'information.

12. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2023-07-185

12.1 Programmation d'automne — Présentation et adoption

CONSIDÉRANT la programmation de loisirs présentée pour l'automne 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrick Vizien

APPUYÉ DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la programmation d'automne telle que présentée.

12.2 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2023-2024 — Obtention d'une aide financière

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a obtenu une aide financière de 13 248 \$ pour l'embauche de neuf (9) accompagnatrices et accompagnateurs pour le camp de jour.

Le tout est soumis à titre d'information.

13. Dossiers divers

13.1 Simon-Pierre Savard-Tremblay — Invitation aux nouveaux résidents — 30 juillet, à 13 h 30 — Dépôt

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle aux nouveaux résidents l'invitation du député Simon-Pierre Savard-Tremblay, pour le 30 juillet 2023, à 13 h 30.

Le tout est soumis à titre d'information.

13.2 Saint-Hyacinthe Technopole — Dépôt du bilan économique 2022



La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le bilan économique annuel 2022 produit par Saint-Hyacinthe Technopole.

Le tout est soumis à titre d'information.

13.3 UPA — Portes ouvertes — 10 septembre 2023, de 10 h à 16 h — Cactus Fleuri

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que l'entreprise Cactus Fleuri sera une de 12 fermes qui proposeront des activités dans le cadre de l'évènement *Portes ouvertes* organisé par l'UPA de la Montérégie.

Le tout est soumis à titre d'information.

2023-07-186

13.4 Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine — Demande de prêt d'équipements — Vente de garage et de livres — 26 août 2023

CONSIDÉRANT la demande de prêt d'équipement formulée par le Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine pour une vente de garage et de livres qui se tiendra le 26 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède les biens demandés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Gougeon

APPUYÉE DE : Monsieur Yves Chapdelaine

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le prêt des chapiteaux au Cercle des Fermières de Sainte-Madeleine lors de la fin de semaine du 26 août 2023.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS

- Q: Monsieur Maxime Cayer revient sur le point 9.1. Dois-je comprendre que le terrain appartenait uniquement à la Municipalité de Sainte-Madeleine ? Si tel est le cas, est-ce que le terrain et la bâtisse seront transférés à la régie ?
- R: La mairesse et la directrice générale, greffière-trésorière, répondent que le terrain appartenait uniquement à la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine et que maintenant, il sera la propriété des deux (2). Le terrain et la bâtisse seront transférés à la régie et les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine seront les membres de la régie en parts égales.
- Q: Monsieur Wilfrid Lemieux demande si la liste des fermes faisant partie des portes ouvertes du 10 septembre 2023 est disponible?
- R: La directrice générale, greffière-trésorière, indique qu'une liste sera sûrement émise par l'UPA et que la liste sera publiée sur nos réseaux sociaux.
- Q: Monsieur Bernard Cayer demande si un citoyen peut rencontrer et parler avec un conseiller ou une conseillère sans l'intervention de la municipalité?
- R: Monsieur Daniel Choquette, conseiller, répond que oui, sans problème.



- Q: Monsieur Bernard Cayer aimerait savoir sur quoi s'est basé le conseil municipal pour décider qu'il n'autoriserait pas de construction de sous-sols dans le Domaine-du-Lac-Huron?
- R: Les élues et élus municipaux expliquent que la construction de sous-sols a été interdite dans ce secteur puisque les sols sont trop friables et que la nappe phréatique est trop haute. Cela cause des problèmes. La réglementation interdisait déjà les sous-sols dans ce secteur. La Municipalité veut éviter de créer des problématiques pour les résidentes et résidents de ce secteur.

Monsieur Bernard Cayer n'est pas d'accord et il souhaiterait que la Municipalité fasse des études et prenne les dispositions pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de construire des sous-sols.

Des discussions se poursuivent entre les membres du conseil et le citoyen sur les motifs qui ont justifié cette décision. Si l'on exige des tests de sols, les coûts seront importants pour la population et peu de citoyennes et de citoyens voudront investir ces sommes pour pouvoir aménager un sous-sol. Si une demande est formulée et que le citoyen dépose des études, le conseil regardera le projet avec plaisir.

- Q: Monsieur Maxime Cayer demande pourquoi il n'y a pas eu de mention des minimaisons lors de la consultation publique portant sur le projet de règlement modifiant les usages sur le territoire?
- R: Il n'y a pas de référence à une minimaison, mais plutôt à des maisons de petite dimension soit au moins de 42 m². C'est le concept de la minimaison.
- Q: Monsieur Maxime Cayer demande si cela permettra l'ajout d'une minimaison sur un terrain où une construction existe déjà?
- R: Les membres du conseil municipal et la directrice générale, greffière-trésorière, indiquent que pour l'instant, une deuxième (2°) construction résidentielle n'est pas autorisée sur un même terrain. Le schéma d'aménagement ne le permet pas. Monsieur le conseiller, René-Carl Martin, indique que même si, pour l'instant, le conseil n'est pas favorable, tous savent qu'un jour cela deviendra possiblement permis afin de densifier le territoire. Pour l'instant, le conseil ne va pas dans ce sens.
- Q: Monsieur Bernard Cayer demande où en sont rendus les plans du réseau d'égout sanitaire du secteur Douville?
- R: La directrice générale, greffière-trésorière, indique que nous sommes en attente des plans préliminaires?
- Q: Monsieur Bernard Cayer demande s'il pourra consulter lesdits plans?
- R: Tel que déjà répondu depuis deux (2) séances, dès que les plans seront disponibles, une consultation des propriétaires du secteur aura lieu et, à titre de propriétaire de ce secteur, il sera invité.
- Q: Monsieur Daniel Bouchard demande si le ponceau du 4^e Rang sera remplacé en même temps que le réseau d'eau potable? Cela sauverait des coûts.
- R: Non, le ponceau est perpendiculaire au chemin alors que la conduite d'aqueduc est parallèle au chemin et sera installée principalement par forage.



Non seulement il n'y aurait pas d'économie, mais, qui plus est, la nature des travaux est peu conciliable.

2023-07-187

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'épuisement de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, à 20 h 45.

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière